Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 5 (1913)
Heft: 2

Artikel: Solidarité internationale en faveur des ouvriers victimes de la guerre des Balkans
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382965

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Berne, février — Cinquième année — 1913 — **N° 2**

REVUE SYNDICALE SUISSE

Organe de l'Union suisse des Fédérations syndicales

Paraît une fois par mois | **Rédaction: Secrétariat de l'Union suisse des Fédérations syndicales, Kapellenstrasse 6, Berne** | Abonnement: **3 fr. par an**

SOMMAIRE:

Page
1. *Solidarité internationale en faveur des ouvriers victimes de la guerre des Balkans* 17
2. *La revision de la loi fédérale sur les fabriques* 20
3. *L'assurance ouvrière pour l'organisation syndicale et l'association coopérative* 22
4. *Dans les bagnes industriels du canton de Vaud* 24
5. *L'alimentation du prolétariat* 25
6. *Mouvement syndical international* 28
7. *Notes statistiques* 28

Solidarité internationale en faveur des ouvriers victimes de la guerre des Balkans.

I. La raison et la conscience de classe des travailleurs s'opposent à la guerre et au militarisme, autant que le sentiment humanitaire.

Si des différences de conception se font jour dès qu'il s'agit de préciser ce que l'on entend par civilisation et par intérêt ou par bien-être général, il y a cependant plein accord entre tous ceux qui discutent des effets de la guerre, pour reconnaître que la guerre et le militarisme n'ont absolument rien de commun avec ce que l'on entend par bien-être ou par civilisation, puisque les vainqueurs même se trouvent généralement mal à leur aise, autant après que pendant la guerre.

Même dans les cas où il semble que la guerre et le militarisme seraient mis au service d'une œuvre de civilisation, c'est-à-dire quand il s'agit d'apprendre à des peuples sauvages ou trop arriérés de nouveaux modes de production et d'établir avec eux des relations commerciales régulières afin d'étendre le domaine d'échange de produits qu'on appelle marché mondial, s'il faut recourir à la force armée, le peuple qui devait être civilisé sera massacré ou opprimé. Ce qui restera vivant sera dépourvu de son autonomie et un gouvernement étranger régnera sur ce peuple pendant que les capitalistes se partageront le sol pour établir ensuite des plantations et des usines dans lesquelles les indigènes soumis seront cruellement exploités.

Que l'on étudie l'histoire de la conquête des Indes britanniques ou celle des Indes neerlandaises, l'histoire de la colonisation des deux Amériques ou celle plus récente des colonisations africaines, partout les peuples indigènes ont vécu la même odyssée épouvantable. Les procédés des Européens ont toujours été exactement le contraire de ce que l'on entend par répandre le bien-être général ou par développement de la civilisation.

Mais retournons en Europe, au beau milieu des peuples dits civilisés. S'il est vrai qu'un peuple à lui seul n'est pas capable d'empêcher la guerre ou de supprimer le militarisme, même s'il consentait à désarmer complètement devant les autres, il est encore plus vrai qu'en suivant les mauvais exemples de ceux qui poussent à augmenter toujours plus les armements, on ne parviendra encore bien moins à la suppression des guerres.

Par contre, il serait parfaitement possible — à condition que le capitalisme ne soit pas le maître du monde — que les guerres soient réduites considérablement et dans leur nombre et dans leurs effets, par une entente entre plusieurs peuples réellement civilisés.

Les efforts faits jusqu'à présent par les congrès bourgeois de la paix ou par les adhérents du tribunal d'arbitrage de La Haye n'ont été que de belles farces, dont les militaristes et patriotards intéressés au maintien du militarisme se sont joliment moqués.

Les hommes d'Etat et les grands savants officiels, au lieu d'agir dans le sens du maintien de la paix entre les peuples, se sont plutôt efforcés à rendre les guerres futures plus étendues, plus terribles dans leurs effets désastreux.

Il suffit qu'un Etat, l'Allemagne ou la Russie, par exemple, prenne un élan pour rehausser son armement et, les uns après les autres, tous les autres Etats suivent le mauvais exemple du meneur. Au lieu de suivre cette danse folle qui conduit fatalement à la ruine les peuples les mieux situés, les Etats qui ne sont pas avides de lauriers de guerre, feraient mieux de se coaliser contre les Etats ultra-militaristes. Il serait parfaitement possible de frapper ses derniers très sensiblement, sans besoin de recourir aux armes. Comme moyens pour forcer un peuple ou

plutôt son gouvernement trop belliqueux à arrêter ses armements, nous pensons que l'on pourrait employer le boycott international des produits de ce pays et en même temps le refus de crédit et le refus de lui fournir quoi que ce soit, surtout des matériaux pouvant servir à l'armement. Naturellement, ces mesures n'ont de l'efficacité que si elles sont appliquées internationalement et non seulement par la population ouvrière, mais par la majeure partie de toute la population des pays en cause. Avec cela, il suffirait d'entreprendre ou de favoriser une vaste œuvre de propagande pour la paix universelle à l'intérieur du pays qu'il s'agirait de corriger et ce serait bien le diable si par un beau matin les esprits conciliants ne finiraient pas par se rendre maître de la situation, par repousser à l'arrière-plan tous les projets des ultra-militaristes.

Mais ne nous faisons pas d'illusions. La paix universelle pourrait être imposée si nous ne vivions pas sous le régime du capitalisme qui ne se sent nullement pressé d'empêcher les guerres et, dans les rares cas où il désire la paix, ne voit que la possibilité de l'imposer par de nouveaux armements, c'est-à-dire par un remède qui est pire que le mal. Pour arriver à l'état idéal de la paix universelle, il faudra une entente, une harmonie d'intérêts, d'idées et de conception entre les peuples les plus influents, que seul le socialisme saura réaliser.

En tout cas, on ne nous contestera pas ce fait que les Etats sacrifient aujourd'hui cent fois, mille fois plus pour favoriser les guerres et le militarisme qu'ils ne sacrifient pour la réalisation de la paix universelle. On reconnaîtra sans doute que nous avons raison de prétendre que l'augmentation et le perfectionnement techniques des canons ou des mitrailleuses, que l'extension du recrutement de soldats et la construction de Dreadnoughts et de Superdreadnoughts, de torpilleurs et de contretorpilleurs, d'aéroplanes militaires et d'automobiles pour faire la chasse aux aéroplanes sont des moyens peu propices pour amener la paix universelle.

Les socialistes resteront par conséquence encore longtemps seuls pour réclamer des mesures énergiques contre la guerre et le militarisme. Il n'y a guère de chances à voir bientôt leurs efforts couronnés de succès.

En attendant nous ne devons pas rester inactifs. Un des meilleurs moyens pour faire sentir aux peuples étrangers l'effet bienfaisant de la solidarité internationale en face des activités monstrueuses de la guerre, c'est de nous entendre entre travailleurs organisés de tous les pays non atteints par la guerre pour venir en aide à nos camarades et à leurs familles victimes de la guerre.

II. L'influence de la guerre sur le mouvement syndical.

Nos camarades de Serbie et de Bulgarie souffrent horriblement des conséquences de la guerre des Balkans contre la Turquie.

Dans son exposé de l'appel à la solidarité, le camarade Pawlovitsch-Bolgrad fait ressortir que tout le travail de l'organisation est menacé pour plusieurs années, si l'Internationale ouvrière négligeait de venir en aide aux associations syndicales serbes et bulgares.

Des conditions inouïes sont imposées aux syndicats, tandis que leurs recettes ont presque totalement disparu. Le secrétaire de la Centrale Syndicale de Bulgarie, le compagnon Dimitroff, s'étend longuement, dans son rapport adressé au camarade Legien, sur les conséquences de la guerre. Son exposé est réellement attristant.

A cause de la censure sévère, appliquée également à la correspondance privée il ne peut, à son grand regret, renseigner les camarades des autres pays sur chaque détail, afin de pouvoir leur donner une idée claire et complète de leur situation.

La mobilisation fut décidée le 30 septembre. Le 18 octobre, la guerre commença contre la Turquie. Ceux des hommes qui avaient fait leur service militaire et n'avaient pas atteint l'âge de 46 ans, furent obligés de partir pour la guerre. Toutes les recrues qui, en temps normal, auraient seulement dû rentrer à la caserne à partir de 1914, ont également été incorporées. Seulement, les jeunes gens du sexe masculin, âgés de moins de 18 ans, et les hommes invalides n'ont pas dû marcher. Les ouvriers et les employés des postes-, télégraphes-, téléphone, des chemins de fer et des charbonnages furent militarisés, afin de pouvoir les astreindre à travailler.

Depuis la mobilisation, toute la production est arrêtée. On travaille seulement pour les besoins de l'armée.

Tous les tailleurs, les cordonniers, les menuisiers et les forgerons, non incorporés à l'armée, et toutes les ouvrières, sont forcés de travailler dans les ateliers de l'intendance militaire; ils reçoivent la nourriture, mais ils ne touchent aucun salaire.

Dans plusieurs localités, les maisons du peuple et les maisons des syndicats ont tout simplement été transformées en ateliers, mis à la disposition des autorités militaires, pour servir de magasins ou de lazarets.

En même temps, on proclama l'état de siège dans tout le pays. La censure la plus sévère fut décidée, pour la presse et la correspondance privée. Toutes les réunions furent défendues. Les journaux du parti ouvrier et des syndicats furent

supprimés par les autorités. Seulement la presse bourgeoise et patriotique fut tolérée. Dans de pareilles conditions, nous pouvons assurer que l'activité politique et syndicale du prolétariat sont complètement paralysées. Nous pouvons dire que des 10,000 membres des syndicats libres, 500 tout au plus sont restés dans leur famille. Ces derniers chôment ou ne touchent aucun salaire. Il y a exception pour les employés et les ouvriers des postes, etc.

Les syndicats ont la charge de soutenir leurs adhérents, ainsi que les familles de leurs membres partis pour la guerre. Il est impossible de relater le désespoir et la misère dont est frappée la classe ouvrière. Les souffrances sont indescriptibles. Le sort des familles prolétariennes est de plus en plus pénible, à la suite du renchérissement extraordinaire du prix des vivres et de l'hiver rigoureux.

Pour indiquer de quelle façon inhumaine les familles ouvrières sont pillées, pendant que leurs soutiens versent leur sang sur les champs de bataille pour défendre les intérêts des bourgeois patriotes, il suffit de signaler qu'un sac de farine, vendu 20 francs (pour 75 kg) avant la mobilisation, coûte en ce moment 35 et 40 francs. Tous les autres objets de consommation augmentent dans la même proportion. Grâce à l'intervention des mandataires socialistes, quelques administrations communales ont voté de maigres crédits pour soulager la misère des familles les plus malheureuses. A Sofia, l'on vota 50,000 francs à Varna, 50,000 francs, et à Plovdiv, 30,000 fr. Ces sommes sont évidemment insuffisantes, puisque la plus grande partie de ceux pour qui elles furent votées, ne pourront en toucher un centime.

Cette situation a obligé les syndicats à accorder des secours à leurs membres ou aux familles des membres qui ne peuvent recevoir une aide des communes. Les syndicats possédaient ensemble 30,000 francs. Cette somme a servi pour soulager les plus grandes misères, de telle manière qu'il ne restait bientôt plus que quelque argent. Sans le secours des camarades des autres pays, nous ne sommes pas en mesure de remplir plus longtemps notre tâche.

Le besoin d'argent, destiné à venir en aide à nos plus malheureux adhérents, se fait de plus en plus sentir, car parmi les centaines de blessés, de retour des champs de bataille, se trouvent beaucoup de nos membres que nous devons aider.

L'appui cordial que les centrales syndicales nationales pourront accorder aux organisations bulgares et serbes ne sera pas encore suffisant. Que la guerre finisse demain ou continue, il est dans tous les cas certain que notre mouvement syndical est extrêmement éprouvé. Elle nous a endossé des sacrifices énormes. Pour traverser ces temps douloureux, et pour les jours encore plus pénibles que nous aurons à vivre, nous puisons notre courage et notre énergie dans l'espoir que nous pourrons compter sur le puissant appui que voudra nous apporter le prolétariat international.

III. Action de solidarité ouvrière.

Dans leur misère, les camarades marchant en tête du mouvement syndical en Serbie et en Bulgarie, se sont adressés au secrétariat international syndical, soit au camarade *C. Legien* à Berlin pour qu'on leur vienne en aide.

Immédiatement, le camarade Legien informa les centres nationaux des syndicats de la démarche faite par les camarades serbes et bulgares et, quoiqu'il n'entre pas précisément dans le ressort de l'organisation syndicale de venir en aide aux victimes de la guerre, Legien recommanda de donner suite à la demande des camarades des pays balkaniques. Il est vrai que les syndicats enlèvent aux offices publics de bienfaisance déjà une bonne partie des charges qui, de droit, retomberaient sur les communes et sur l'Etat s'il n'y avait pas de caisses syndicales de chômage, de maladie et décès, de secours pour toutes sortes de victimes d'autres malheurs, de sorte qu'on ne peut guère leur demander d'aller plus loin. Cependant, dans les circonstances telles qu'elles prédominent actuellement en pays balkaniques, il n'y a que deux choses de possible: Ou bien laisser périr misérablement nos meilleurs camarades victimes de la guerre, ou bien chercher à leur venir en aide le mieux possible.

Le comité de l'Union syndicale ne pouvait hésiter, notre devoir de solidarité nous imposait de choisir ce dernier moyen. Le secrétariat de l'Union syndicale fut désigné comme office pour recueillir les fonds destinés au secours des camarades serbes et bulgares. Les comités centraux des fédérations syn licales ont été priés de nous appuyer dans cette besogne et déjà la Fédération des ouvriers sur métaux et le Typographenbund ont versé chacun 500 francs en faveur des ouvriers victimes de la guerre des Balkans. Le comité de l'Union syndicale à voté 100 francs et les comités de plusieurs petites fédérations en ont fait autant.

Notre appel à la solidarité s'adresse à toutes les organisations ouvrières, affiliées ou non à l'Union syndicale. En même temps nous exprimons l'espoir que les organisations syndicales restées en dehors de notre Union ne se refuseront pas de verser une somme tant soit peu élevée en faveur des travailleurs syndiqués en Serbie et et en Bulgarie. Le moindre obole servira à

adoucir les souffrances des malheureuses victimes de la guerre.

Pendant que les amis de la guerre, les militaristes, déploient une propagande active pour trouver de nouveaux millions en faveur des armements et font appel aux patriotisme d'une population peu consciente des réalités cruelles de notre époque, nous faisons appel aux organisations ouvrières afin qu'elles nous aident à trouver des moyens pour empêcher les nombreuses et innocentes victimes de la guerre à mourir de faim.

La solidarité internationale de la classe ouvrière suisse, qui a fait ses preuves lors des grandes grèves en Suède, ne manquera pas de se manifester à nouveau cette fois-ci.

C'est ainsi que nous ferons un pas de plus vers l'union des prolétaires de tous les pays, condition première de l'émancipation des travailleurs.

En remerciant par avance tous ceux qui vont contribuer à notre œuvre de secours en faveur des camarades serbes et bulgares, nous prions les donateurs de bien vouloir envoyer les fonds à l'adresse suivante.

Secrétariat de l'Union suisse des fédérations syndicales,
Kapellenstrasse 6, Berne.

La revision de la loi fédérale sur les fabriques.

Heures de présence et heures de travail effectif.

Dans le n° 9 de la *Revue syndicale*, qui a paru en novembre 1912, nous avons déjà entretenu nos lecteurs de ce sujet. Rappelons seulement la dernière phrase « *Pour certains établissements, ainsi dans la verrerie, dans les fonderies d'acier ou de métaux, dans les fabriques de chaux et de ciment, etc., la seule présence de l'ouvrier lui est nuisible à cause de la chaleur, des courants d'air, de la poussière ou des vapeurs qui attaquent les corps les plus robustes.* »

Ce qui nous importe le plus cependant, c'est que les heures de présence appartiennent au patron et non pas à l'ouvrier. Si l'ouvrier n'est pas continuellement occupé pendant toute la durée des heures de présence à la fabrique, ce n'est pas sa faute et, chose essentielle, l'ouvrier ne peut disposer librement de ce temps, puisqu'il est toujours obligé de rester dans la fabrique, c'est-à-dire auprès de son travail. A part cela, l'ouvrier doit sacrifier un certain temps — en dehors des heures de travail — à des dispositions préparatoires nécessaires pour pouvoir travailler. Nous pensons, par exemple, au temps nécessaire pour se laver, pour changer de vêtements, pour faire le chemin du domicile à la fabrique et vice-versa, c'est du temps que l'ouvrier emploie pour le patron. En comptant $1^1/_2$ heure par jour à cet effet, nous sommes certains de ne rien exagérer. Ainsi les ouvriers qui ont 12 heures de présence, doivent en réalité sacrifier $13^1/_2$ à 14 heures pour leur patron. Comptons encore une heure par jour pour prendre les repas et 8 heures à $8^1/_2$ heures de sommeil. Ainsi il résultera de notre calcul que les ouvriers travaillant par équipes de 12 heures, peuvent disposer d'une heure par jour pour prendre l'air ou pour s'entretenir avec leurs amis ou avec les membres de leur famille. Du reste, les cas ne sont pas rares où l'ouvrier travaillant la nuit à l'usine doit encore accomplir toute sorte de travaux pour le ménage dès qu'il arrive chez lui, cela aux dépens des heures destinées au sommeil. On aura beau prétendre qu'un ouvrier procédant ainsi ne soit pas raisonnable envers lui-même. En tant qu'il devra sacrifier 12 à 14 heures à son patron, il sera impossible à l'ouvrier de procéder autrement, à moins de forcer sa femme ou ses enfants d'accomplir des travaux dépassant leurs forces.

Les défenseurs de l'équipe de 12 heures, en cherchant à démolir notre argumentation, font souvent allusion aux conditions existant dans le service des chemins de fer ou dans d'autres entreprises administrées, soit par l'Etat, soit par les communes. Pour certaines catégories des ouvriers et des employés de ces entreprises, on fait — mais plutôt en théorie que dans la pratique — une distinction entre les heures de présence et la durée du travail effectif.

Tout en reconnaissant qu'il existe une différence de situation, pour l'ouvrier aussi, entre le service pour l'Etat ou pour la commune et le travail pour une entreprise privée, nous devons déclarer, *que 12 heures de service* (soit durée du travail, soit heures de présence) *nous paraissent beaucoup trop, quel que soit l'établissement ou la branche de service dont il s'agit.*

Le système du service à équipes de 12 heures ne pourrait se justifier que dans des cas exceptionnels, c'est-à-dire quand la sécurité ou le bien-être de la population l'exige et encore si les conditions suivantes peuvent être remplies.

1. Il faut que le service, respectivement le travail puisse s'accomplir dans des conditions n'offrant aucun danger sérieux pour la santé et la vie des ouvriers ou employés en cause.

2. Il faut que le travail à accomplir offre beaucoup de changement, sans exiger de trop grands efforts aux ouvriers ou aux employés en cause.